

**LISTE DES PIECES A FOURNIR AU MOMENT DU CONVENTIONNEMENT APL**

LISTE DES PIECES DEMANDEES		SIMPLIFICATIONS / CLARIFICATIONS OPEREES
1	PLANS	Sur demande expresse du service instructeur en cas de non respect de l'application de la marge tolérance de + ou - 15 % sur la surface utile par produit
2	Extrait KBIS / PV d'assemblées générales si fusion de bailleurs	A fournir en cas de changement de raison sociale
3	Acte d'acquisition : acte de vente, titre de propriété ou bail emphytéotique	Pièce qui sera nécessaire à la demande du 1 <sup>er</sup> acompte. A transmettre dès au plus tôt, avec les mentions de publication lorsque approprié.
4	Contrats de prêts	ACCORD DE PRINCIPE AVE INDICATION DE LA DUREE DU PRÊT SUFFIT A CE STADE
5	EDD RCP (état de division en lots et règlement de copropriété) ou EDDV (état de division en volume)	NECESSAIRES POUR LA PUBLICATION PAR LES SPF
6	État des surfaces daté et signé par un géomètre. Les éléments fournis permettront notamment de mettre en évidence les surfaces annexes comprises et non comprises dans le calcul de la surface utile	Pour sortir cet état des surfaces, il est possible de s'appuyer sur une extraction du tableau des loyers et des surfaces. Certifié par un MOE / géomètre. Pour les logements PMR, possible de l'indiquer dans la case commentaire
7	Justifications de l'application de marges locales	Se reporter au tableau des marges locales pour connaître le type de justificatifs à fournir pour chacune des marges.
Spécifique Acquisition-amélioration	8	Quittances de l'ensemble des locataires en place permettant d'établir le loyer dérogatoire
	9	Enquête sociale des locataires en place (un modèle est mis à votre disposition)
Spécifique Résidences sociales	10	Projet social daté et signé
	11	FACULTATIF : Formulaire 3233 le cas échéant

NON OBLIGATOIRE et PAYANT et ALLONGE le process – au cas par cas  
En revanche peut éviter de longs échanges entre les SPF et le service instructeurs  
Il est donc conseillé pour les bailleurs qui ont des lacunes sur la connaissance de l'état actualisé de leurs propriétés ou pour les opérations complexes, notamment en copropriété